

Ministère de la Sécurité publique Personne-ressource : Mike Comeau, (506) 453-7142	Permis permettant d'effectuer des essais sur des dispositifs antirefoulement <i>Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie</i> Règlement 84-187, paragraphe 21(2.1)
Droit actuel : 40 \$ Droit proposé : 50 \$ En vigueur : le 1 ^{er} avril 2011	Nouvelle prévision des recettes annuelles : 8 350 \$ Changement des recettes annuelles : 1 700 \$
Observations : Ce droit vise à récupérer les coûts associés à la délivrance d'un permis permettant d'effectuer des essais sur des dispositifs antirefoulement.	